# LA SEIGNEURIE BRETONNE DE QUINTIN JUSQU'EN 1682

PAR

## MONIQUE LANGLOIS

### INTRODUCTION

Peu d'ouvrages ont été consacrés à l'histoire économique de la Bretagne au xve siècle, d'où l'intérêt des monographics locales.

# SOURCES — OUVRAGES CITÉS

# CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

DESCRIPTION DU PAYS.

Le pays de Quintin est aujourd'hui situé tout entier dans le département des Côtes-du-Nord, à cheval sur la limite de la Basse et de la Haute-Bretagne, du bassin de la Manche et de celui de l'Atlantique; ce n'est pas une région naturelle. Le pays, traversé par le massif de l'échine de Bretagne, est de plus en plus montueux à mesure que l'on avance vers le sud et contient une grande étendue de landes.

> PREMIÈRE PARTIE ÉTUDE HISTORIQUE

#### CHAPITRE PREMIER

LE QUINTIN JUSQU'AU XIIIe SIÈCLE.

Le pays forma un pagus à l'époque romaine; au Moyen-Age, c'était un membre du comté de Goëlo qui fut érigé en fief séparé au XIII<sup>e</sup> siècle, peut-être en 1227, au profit de Geofroi Boterel, juveigneur de la famille de Penthièvre-Avaugour. La consistance du fief ne paraît pas avoir varié depuis sa création. Certaines terres enclavées dans le Quintin relevaient directement du duc. Liste des seigneuries qui furent rattachées au Quintin.

#### CHAPITRE II

LES BOTEREL DE QUINTIN.

Les seigneurs de la famille Boterel régnèrent à Quintin de 1227 à 1428. Ils prirent une part active aux guerres de succession de Bretagne dans le parti des Penthièvre, leurs parents, mais, après l'effondrement de leur cause, ils se rallièrent franchement aux Montfort.

#### CHAPITRE III

LES DU PÉRIER.

Jean du Périer hérita de son oncle maternel le fief de Quintin. Sous l'influence de sa seconde femme, Constance Gaudin, il manqua dilapider le patrimoine de son petit-fils Tristan. Celui-ci fut un important personnage. En raison des services rendus par lui au duc Pierre II, la terre de Quintin fut promue au rang de baronnie, en 1451, ce qui n'était d'ailleurs que la consécration d'un état de fait. La fille unique de Tristan du Périer, Jeanne, veuve de Nicolas de Laval, épousa, en secondes noces, Pierre de Rohan. Celui-ci prit une part active aux guerres de succession de Bretagne, dans le partifrançais. La ville de Quintin fut pillée plusieurs fois à cette époque.

#### CHAPITRE IV

LES LAVAL.

Guy XVI de Laval succéda à sa mère Jeanne du Péricr en 1504. Les Laval s'intéressèrent peu à leur terre de Quintin et la confièrent à des fermiers généraux plus ou moins négligents. Les officiers seigneuriaux livrés à eux-mêmes prirent une grande importance et formèrent avec les marchands de la ville de Quintin une riche bourgeoisie. Les Laval embrassèrent le calvinisme et le pays de Quintin souffrit beaucoup pendant la Ligue.

Henri de la Trémoille (Guy XXI) dut vendre en 1638 la terre de Quintin pour payer les dettes accumulées par ses prédécesseurs.

#### CHAPITRE V

#### LES LA MOUSSAYE ET LES LORGES.

Amaury de la Moussaye et Henriette de la Tour d'Auvergne, sa femme, acquéreurs de la terre de Quintin, étaient de zélés calvinistes. Malgré de nombreuses difficultés, ils réussirent à créer une église protestante à Quintin; ils se ruinèrent pour amener leurs coreligionnaires dans la ville, et pourtant leur œuvre fut éphémère. En 1681, ils durent vendre leur terre au maréchal de Lorges. Elle fut érigée en duché-pairie en 1691 et prit le nom de Lorges en 1706, mais, à la suite d'un procès, elle redevint baronnie. En 1809 eut lieu le démembrement définitif de la seigneurie.

#### CHAPITRE VI

#### LES DEMEURES ET LA VIE SEIGNEURIALE.

Résidences seigneuriales. — Des quatre demeures qu'ils possédaient à Quintin, les seigneurs du lieu préférèrent habiter leurs manoirs forestiers de Folinvise, du Toulmen et surtout de l'Hermitage, mais ne considérèrent leur forteresse de Quintin que comme un lieu de passage.

Vie seigneuriale. — Les seigneurs de Quintin du xv<sup>c</sup> siècle étaient entourés d'un personnel fort nombreux et possédaient un grand train de maison.

#### CHAPITRE VII

LA-VILLE DE QUINTIN.

La ville de Quintin ne date probablement que du xine siècle et son origine doit être le castrum construit à la croisée de deux voies romaines. La première église de la ville fut la chapelle du château, érigée en collégiale en 1405; quoique la paroisse fût Saint-Thurian, c'est la collégiale qui, pratiquement, en remplit l'office jusqu'à la Révolution. Un hôpital, des moulins, une cohue, un auditoire étaient les principaux bâtiments seigneuriaux nécessaires à la vie locale.

Les habitants de la ville possédaient divers privilèges et avaient une organisation municipale dès le xve siècle et peut-être avant.

# DEUXIÈME PARTIE ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET ADMINISTRATIVE

#### CHAPITRE PREMIER

L'HOMMAGE DES SEIGNEURS DE QUINTIN.

Les seigneurs de Quintin, quoique juveigneurs d'Avaugour, rendirent tous hommage au duc de Bretagne, puis au roi de France, sauf Henri de la Moussaye qui, en 1664, rendait hommage aux Vertus-Avaugour.

#### CHAPITRE II

LA SEIGNEURIE DE QUINTIN.

Le domaine utile comprenait les châteaux de Quintin,

l'Hermitage, Folinvise, des prés, des fermes et des convenants, la forêt de Couetrach, des landes.

Le domaine féodal comprenait les mouvances et les censives.

Droits seigneuriaux : capitainerie de Quintin, droit de guet et d'accens; haute, moyenne et basse justice, casuels, droit de présentation et prééminences dans les églises, dîmes, droits de foires, marchés, péages, droits de chasse et de pêche, corvées.

#### CHAPITRE III

ADMINISTRATION ET REVENUS GÉNÉRAUX.

Au xve et pendant une partie du xvie siècle, le système de la régie fut employé. La terre était divisée en trois recettes : la Ville et le Plain de Quintin, la Forêt et Botoha.

Dans chacune d'elles un receveur était chargé de recueillir les rentes. C'était en même temps l'homme de confiance des seigneurs. Avec les Laval fit son apparition à Quintin le système de la ferme générale, établie d'une façon continue à la fin du siècle seulement.

Les revenus varient peu pendant le xve et le xvie siècle, mais on constate une notable augmentation à la fin du xviie.

#### CHAPITRE IV

EXPLOITATION ET REVENUS DU DOMAINE UTILE.

Modes d'exploitation. — Métayage. Fermage. Domaines congéables. Ces derniers sont caractérisés par la faculté qu'avait le seigneur foncier de congédier ses domaniers en leur remboursant la valeur des édifices et superficies de la tenure.

Les dîmes. — Revenus d'origine ecclésiastique, les dîmes s'acquittaient en seigle, en avoine et en volailles.

Greniers seigneuriaux. — Appréciement des céréales. Un grenier par recette à la tête duquel se trouvait un clerc du grenier. Chaque année, les céréales du grenier étaient ven-

dues par un commissaire du seigneur spécialement désigné à cet effet.

Agriculture au pays de Quintin. — Distinction entre les terres chaudes et les terres froides ou landes. Par suite du manque d'engrais, on n'exploite pas les terres tous les aus. Élevage favorisé par les herbages de la forêt.

Les paysans. — La condition des paysans ne paraît pas aveir été misérable et les rentes sont régulièrement payées. Au xvi<sup>e</sup> siècle, le domaine utile tend à se démembrer par les ventes et les afféagements.

#### CHAPITRE V

#### LA FORÊT.

Description. — La forêt de Couetrach occupe la partie sud-ouest de la baronnie.

Administration. — Le personnel de la forêt comprenait : un receveur, un surgarde, un contrôleur, un marteleur, un greffier, les forestiers. En 1582, création d'une maîtrise particulière des eaux et forêts à Quintin.

La cour de la forêt. — Elle était formée par la réunion des officiers et connaissait uniquement des délits forestiers.

Usages de la forêt. — On distinguait parmi eux : l'affouage, ou droit de prendre du bois de chauffage, du bois de construction et des ajoncs ; droit de pelage des taillis et droit de pâturage ; panages pour les bovins, glandée pour les porcs.

Haras sauvage.

Les mines et les forges.

#### CHAPITRE VI

#### LE DOMAINE FÉODAL.

Les mouvances roturières. — En Basse-Bretagne, il n'existe généralement de censives que dans les villes. On n'en trouve à Quintin que dans les faubourgs de la ville.

Les vassaux nobles. — Liste des principaux vassaux nobles des seigneurs de Quintin. Les plus importants étaient les Robien et les Quéllénec.

Redevances féodales de nature diverse. — Les vassaux des seigneurs de Quintin devaient diverses redevances en argent ou en nature, telles les chef-rentes, les mangers et les querelles.

Vie des gentilshommes campagnards. — Au xvie siècle, ou bien les gentilshommes habitent leurs terres et certains y mènent une existence voisine de celle des paysans aisés, ou bien ils occupent des charges dans les seigneuries voisines, comme les Boisgeslin et les Kergorlay à Quintin

# CHAPITRE VII

#### LA JUSTICE.

Les justices bretonnes sont caractérisées par leur indépendance et l'union de la justice au fief.

Le personnel. — Le personnel comprenait trois sénéchaux jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, puis un seul, l'alloué, le procureur fiscal, le lieutenant ordinaire de la cour, le greffier et les sergents féodés et non féodés.

Compétence. — Haute, moyenne et basse justice. Procédure.

#### CHAPITRE VIII

LE COMMERCE DE QUINTIN ET LES MONOPOLES COMMERCIAUX.

Grand essor du commerce breton au xve siècle. Droits levés par les seigneurs sur le commerce de leur seigneurie, en particulier sur celui de la ville de Quintin : droits de passage de Saint-Thurian, Saint-Donan, du Lannier et de Haut-Corlay; de nombreuses coutumes levées sur les foires de Saint-Martin, Saint-Thurian, de Mai; droits de cohuage, d'étalage, de solerage, de nossage dû par les tanneurs, de bouteillage et de salage.

On possède peu de renseignements sur les débuts de l'industrie toilière à Quintin; il semble que les Laval lui donnèrent le développement qu'elle prit au xvie siècle.

#### CHAPITRE IX

LES MOULINS ET LE FOUR.

Le seigneur de Quintin possédait dix-neuf moulins. Il pouvait contraindre tous ses hommes, domaniers, métayers et fermiers à moudre à ses moulins. Les moulins étaient toujours affermés pour deux ans. On trouve des gentilshommes du voisinage parmi les fermiers. Le four à ban était aussi affermé.

#### CONCLUSION

Grande importance des seigneurs de Quintin que l'on peut comparer à leurs voisins, les vicomtes de Rohan.

Au xvie siècle, appelés par leurs charges à la cour de France, ils abandonnent leurs terres aux mains des officiers seigneuriaux; ceux-ci, avec les marchands de toile, forment une bourgeoisie fort riche et puissante.

L'époque étudiée est caractérisée au point de vue économique par le grand développement de l'industrie toilière et la valeur agricole et industrielle de la forêt.

APPENDICE
PIÈCES JUSTIFICATIVES
CARTE